

SITE NATURA 2000 « ENTRE SUMÈNE ET MARS »

Lettre d'information n°2
Bilan 2019



ÉDITO



Profitant de la parution de cette deuxième lettre d'information, je souhaite souligner que, de manière transversale à tous les projets qu'il mène, le réseau NATURA 2000 s'inscrit dans une démarche de développement durable et de gestion concernée de l'environnement. La poursuite du portage des actions de NATURA 2000 par la Communauté de communes Sumène-Artense témoigne de son engagement en ce sens.

À la lecture de ce deuxième bulletin, vous découvrirez les actions engagées pour la protection, voire la survie de certaines espèces animales menacées de disparition, ainsi que pour les habitats d'intérêt communautaire. La mise en place de toutes ses missions, dans la concertation, doit permettre à chacune et à chacun de nous d'être un acteur principal dans la préservation de la flore et de la faune qui représentent notre patrimoine et notre richesse...bonne lecture à tous.

Dr. Bertrand FORESTIER, Président du Comité de Pilotage du site

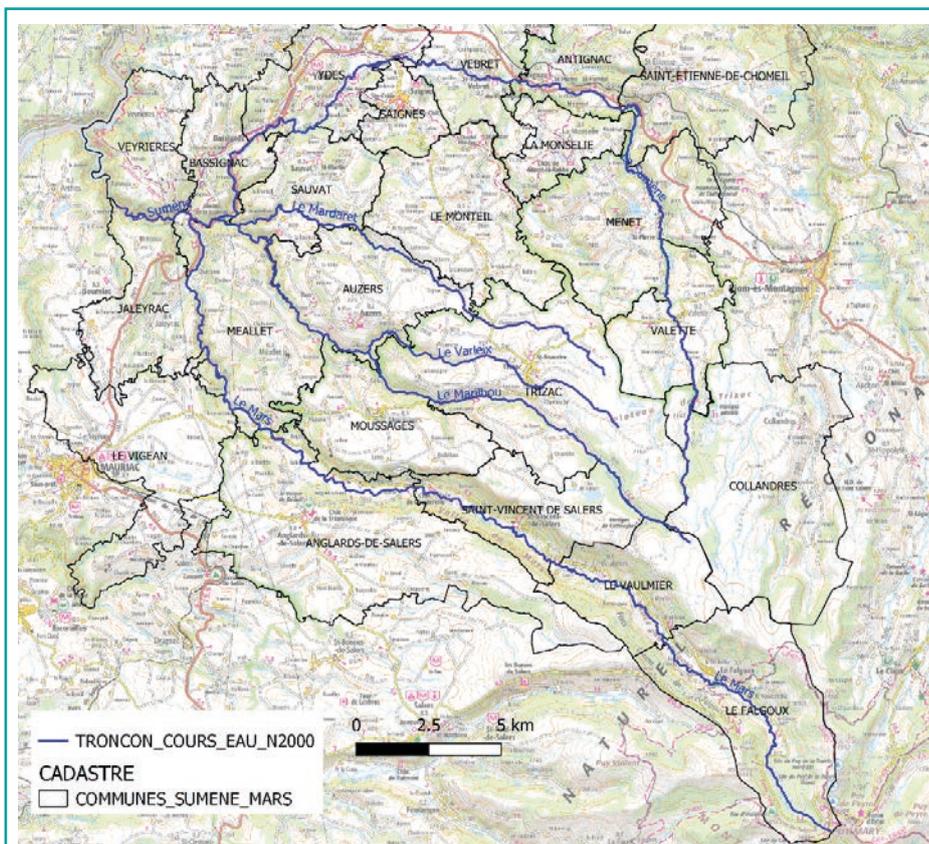
PRÉSENTATION DU SITE

Le site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » FR8302035, découle du site régional « Lacs et Rivières à Loutres » et a été classé Site d'Importance Communautaire (Sic) le 13 novembre 2007.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.cantal.gouv.fr/zsc-gorges-de-la-dordogne-de-l-auze-et-de-la-a969.html>

Le site s'étend sur 22 communes réparties dans 4 Communautés de communes (Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Pays Gentiane). Il est constitué de 5 cours d'eau pour un linéaire de 130km, situés au Nord Est du département du Cantal (La Sumène, le Mars, le Marilhou, le Mardaret et le Varleix) et s'étend sur 725,5 ha.

Il a été désigné d'intérêt communautaire pour la protection de 3 espèces, (la loutre, le chabot et l'écrevisse à pattes blanches) et 4 habitats d'intérêt communautaire (Forêts alluviales à Frênes et Aulnes, Forêts d'Eboulis à Tilleuls, Hêtraies acidiphiles à houx et Prairies à Molinie acidiphiles).

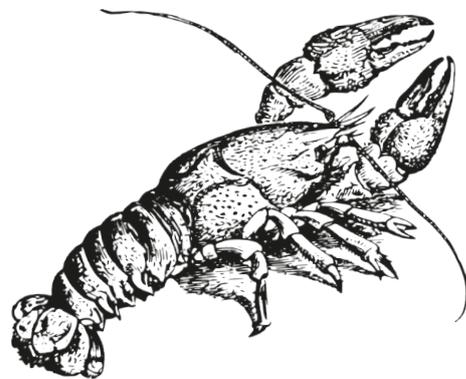


Site Natura 2000 «Entre Sumène et Mars» / Réalisation : Julien COUTURAS - Communauté de communes Sumène-Artense / Diagnostic 2017-2018.



Inventaire des écrevisses

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est une espèce autochtone présente historiquement sur la majeure partie des cours d'eau français. Autrefois très répandue dans nos rivières, elle se fait de plus en plus rare actuellement du fait de la dégradation de son habitat, du transport de maladies et de la compétition avec les espèces introduites.



Au cours de l'été 2019, la CCSA a réalisé un inventaire et un suivi des populations d'écrevisses sur l'ensemble des cours d'eau du site Natura 2000 et sur quelques affluents par des prospections nocturnes, période d'activité maximale des écrevisses. Ces prospections ont été réalisées en binôme avec l'aide de puissantes lampes torches à la recherche d'individus ou d'indices de présence tels que des mues ou des abris creusés par les écrevisses. L'objectif principal de cette étude scientifique est de connaître précisément les limites de répartition et l'état de conservation de l'écrevisse à pattes blanches sur le site.



Les premiers résultats de l'inventaire sont catastrophiques. Une seule petite population d'écrevisse à pattes blanches a été contactée sur le site, à l'agonie, avec la présence de beaucoup de cadavres et un seul individu vivant observé. Une population en bon état de conservation a cependant été trouvée sur un affluent mais menacée par la présence d'écrevisses de Californie juste en aval.

La principale cause de disparition des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le site semble être l'introduction d'une espèce concurrente : l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*). Ces introductions sont ponctuelles, mais les écrevisses de Californie sont souvent porteuses saines de la « peste des écrevisses ». Par ailleurs, grâce à leur capacité d'adaptation, elles colonisent dynamiquement les cours d'eau. Le champignon responsable de cette maladie décime les populations d'écrevisses à pattes blanches sur l'ensemble d'un cours d'eau. De plus, il peut être transporté d'un cours d'eau à un autre par du matériel ou des personnes et des animaux en contact avec l'eau. Pour éviter cela, un protocole de désinfection a été appliqué durant tout l'inventaire et transmis aux différents usagers des rivières.

D'autres menaces pèsent également sur les écrevisses autochtones. Cette espèce a besoin d'un habitat préservé et de bonne qualité pour sa survie. Les impacts néfastes constatés sur les habitats des écrevisses à pattes blanches sur le site Natura 2000 sont multiples :

- L'excès de matières organiques (vase, limon...) qui colmate les cours d'eau lié au piétinement du bétail et à l'érosion des berges ;
- L'absence d'arbre au bord des cours d'eau (ripisylve) qui entraîne un trop fort ensoleillement et une élévation trop importante de la température de l'eau notamment lors des périodes de sécheresses et canicules récentes ;
- La pollution des eaux (agricole, industrielle et domestique) ;
- Les prélèvements excessifs d'eau...



Le rapport d'inventaire a été transmis en Janvier 2020 à la DDT15, service instructeur, pour validation ou nécessité de modifications.

Des prospections seront reconduites en 2020 pour suivre l'état des populations identifiées en 2019, en espérant pouvoir en contacter d'autres. Des études complémentaires afin de limiter la progression de l'écrevisse de Californie et pouvoir mobiliser des contrats Natura 2000 afin de réaliser des aménagements cohérents seront également réalisées.

L'Exposition « À l'eau la Loutre » à l'école Maternelle et Primaire de Saignes a accueilli les habitants et écoliers du 04/03/2019 au 12/03/2019. Cette exposition temporaire, du muséum des Volcans d'Auvergne, met à l'honneur la loutre et l'ensemble de la faune et la flore aquatique du Cantal.

Diagnostic des cours d'eau du site



Le diagnostic « écologique » des cours d'eau du site réalisé en 2017 et 2018 a fait l'objet d'un rapport d'étude définissant la priorité des actions à engager et les possibilités de montages de contrats Natura 2000. Ce rapport a été transmis en Novembre 2019 à la Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT15), service instructeur, pour validation ou nécessité de modifications.

Évaluation des incidences

Rôles de l'animateur :

- Assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000,
- Répondre aux sollicitations des administrations sur des dossiers d'études d'incidences,
- Réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux projets sur le territoire.

L'animateur du site a traité 7 projets soumis à l'évaluation des incidences depuis 2016 :

- Débardage en cours d'eau,
- Chantier de restauration de la continuité écologique,
- Forages pour captage d'eau potable,
- Manifestations sportives motorisées.

Projets 2019 :

- Extension des gîtes de Valette : projet déménagé sur une parcelle hors site N2000,
- Randonnée motorisée CCAS,
- Régularisation des captages d'eau potable du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale en Eau (SIDRE) du Fond Marilhou sur le ruisseau du Marilhou (communes de TRIZAC, COLLANDRE et LE VAULMIER),
- Tour de France 2020,
- Projet de parc de loisir Accrobranche sur la commune du Falgoux.

Recherche de contrats et chartes N2000

L'objectif de la Charte est la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements non financiers qui contribue à atteindre cet objectif. Ces engagements, encouragent la poursuite et le développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et le rétablissement des habitats naturels et des espèces justifiant la création du site Natura 2000. Il n'est conclu que lorsqu'il est exclusivement nécessaire ou directement lié à la gestion d'un site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Une cinquantaine de type de contrats peuvent être mobilisés. Pour exemple : entretien et restauration de la ripisylve (forêts rivulaires), suppression de résineux en bord de cours d'eau, restauration et entretien de mare, mise en défens des berges et aménagements d'accès à l'eau pour le bétail, aménagement de passage à gué existant...)

L'animateur a contacté les maires des communes concernées par le site afin de réfléchir aux possibilités de montage de contrats N2000 et d'adhésion à la Charte sur les parcelles communales.

L'animateur se tient à la disposition de toute personne possédant une parcelle incluse dans le site afin d'examiner les possibilités de mobiliser un contrat Natura 2000 (financement à 100 % des actions) ou d'adhérer à la Charte Natura 2000 d'engagements de bonnes pratiques et de l'assister dans ses démarches.

L'impact de la loutre sur la pêche et la pisciculture

La crainte d'une concurrence subsiste parfois entre la Loutre et l'usager de la rivière (pêcheur, pisciculteur...).

La Loutre est un animal territorial : chaque individu évolue au sein d'un très vaste domaine vital, marque et défend à l'intérieur de celui-ci un territoire qui lui est propre, vis-à-vis de ses congénères. Les mâles disposent d'un territoire nettement plus grand que celui des femelles, il peut atteindre 20 à 50 km de linéaire de rivière, et éventuellement recouper ainsi plusieurs territoires de femelles reproductrices, dont la taille n'excède guère 5 à 20 km de linéaire (Rosoux, 1998 ; Rosoux et Green, 2004). Une loutre ne peut donc consommer tous les poissons présents sur son territoire ! De plus, la Loutre permet de réguler les populations d'écrevisses de Californie dont elle est friande, espèce envahissante très préjudiciable pour nos écosystèmes aquatiques.

En ce qui concerne la pisciculture, la situation est plus complexe ; la loutre peut commettre des dégâts considérables lorsque les poissons sont présents à des concentrations relativement élevées, ce qui les rend très faciles à attraper, comme c'est le cas dans les piscicultures en bassins et certains petits étangs.

Le problème se pose essentiellement lorsque les infrastructures ne sont pas entourées de clôtures hermétiques (clôtures enterrées, protection des voies d'eau, électrification pour éviter les escalades...) En effet la Loutre est très agile et peut sauter, grimper, creuser, pousser, tirer, lever). Des aides financières sont possibles par le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Les dégâts occasionnés par la loutre semblent plus importants en hiver car la ressource naturelle est moins facilement disponible. Les dégâts causés par la Loutre sont difficilement quantifiables et souvent moins importants que ceux occasionnés par d'autres facteurs tels que les maladies, la qualité et la quantité de l'eau prélevée dans le milieu naturel et les autres prédateurs piscivores (Hérons cendrés, Grands Cormorans...).



Source : pisciculture de Romange MEALLET / J. COUTURAS

En République tchèque, des études ont montré que les Loutres consommaient moins de Carpes issues des étangs de pisciculture lorsqu'elles avaient facilement accès à des ressources abondantes dans le milieu naturel (ROCHE 1997). Basé sur cette constatation, il est important de prendre conscience que les dégâts occasionnés par la Loutre sur les activités humaines sont accentués par l'impact de l'Homme sur la qualité des écosystèmes aquatiques.



Source : ©Garonne-midi-pyrenees.n2000.fr



Source PNA Loutre

Programme 2020

- Mise à jour du diagnostic
- Recherche de montage de contrats N2000 et d'adhésion à la Charte N2000 et assistance technique aux bénéficiaires
- Assistance à l'application de l'évaluation des incidences et veille écologique
- Poursuite des inventaires écrevisses et études complémentaires (ADNe, protocole d'aménagements pour limiter la progression de l'écrevisse de Californie...)
- Recueil des données Chabot et Ragondin/Rat musqué
- Suivi des populations de plantes invasives (Renouée asiatique, Balsamine de l'Himalaya...)
- Communication (lettre N2000, site web, Préparation d'une action pédagogique sur la thématique des écrevisses...)
- Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques
- Gestion administrative (COPIL 2020, programmation, bilan, CR...)
- Mise à jour technique du DocOb

CONTACT

Communauté de communes Sumène-Artense
Services Techniques
Julien Couturas - Animateur du Site Natura 2000
21, rue du Calalet 15240 SAIGNES
04 71 40 62 66
www.sumene-artense.com



Le dispositif Natura 2000 est cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).